



Présentation des tarifs d'éco-participation pour les produits et matériaux du bâtiment

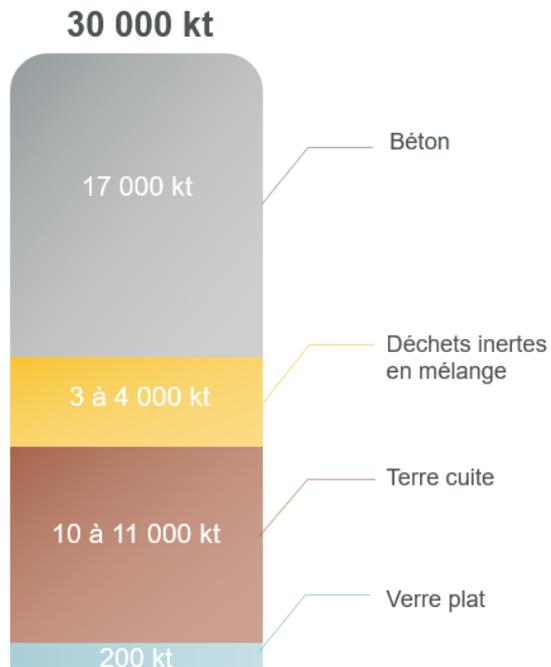
applicables au 1^{er} mai 2024

Webinaire du
14.03.2024

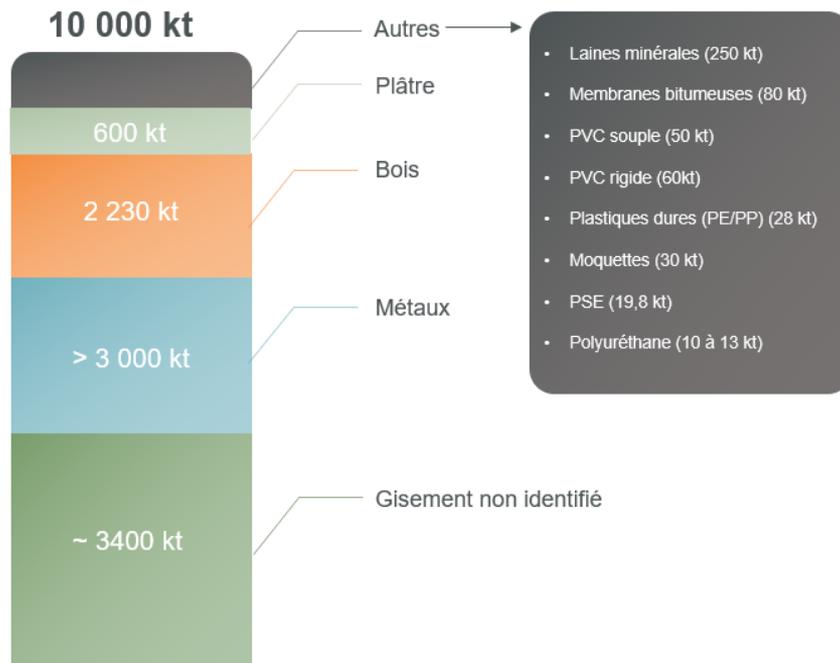


Une filière de recyclage très ambitieuse

COMPOSITION DU GISEMENT DE DÉCHETS INERTES (Catégorie 1)



COMPOSITION DU GISEMENT DE DÉCHETS NON INERTES (Catégorie 2)



Ecomaison, une offre de services pour tous les produits de la maison

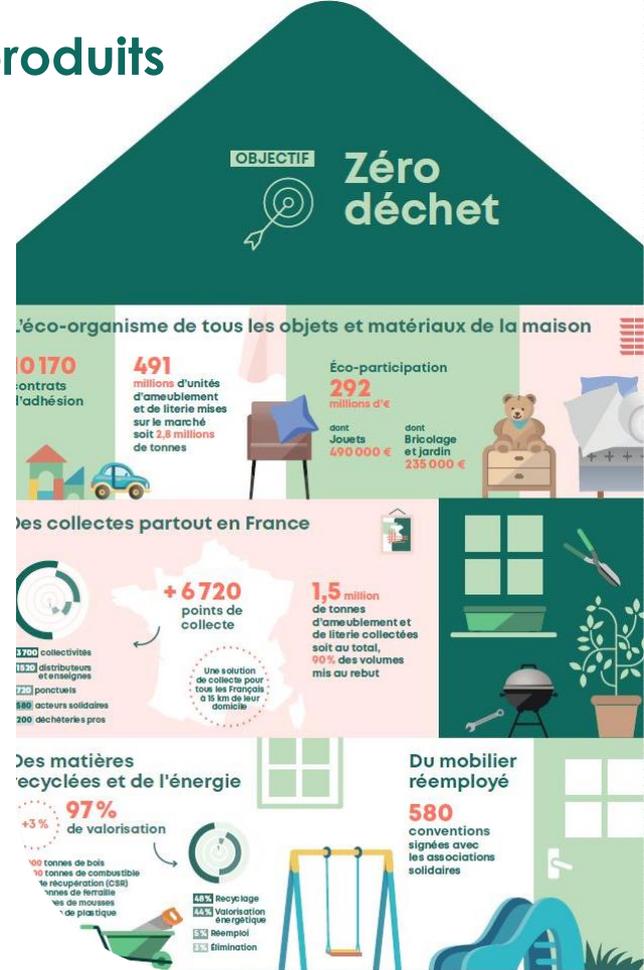
► Qui est Ecomaison ?

- Société privée à but non lucratif créée en 2011
- Composée de 68 actionnaires issus des secteurs de ses filières dont Ecomaison est agréé par l'Etat :
Ameublement (meubler, literie et cuisine), Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment, Outillage et Jardin, Jouets et jeux de plein air



► Nos missions :

- Organiser la collecte, le tri, le réemploi, le recyclage et l'innovation pour ses filières, financés principalement par l'**éco-participation** incluse dans le prix des produits neufs



Un premier objectif de déploiement de points de reprise atteint en 2023

Bilan 2023 :

**près de 400 points de reprise
labellisés par Ecomaison
pour la reprise sans frais des
déchets triés du bâtiment**

**+ 1100 points de dépôt pour
les gravats avec Ecominero**

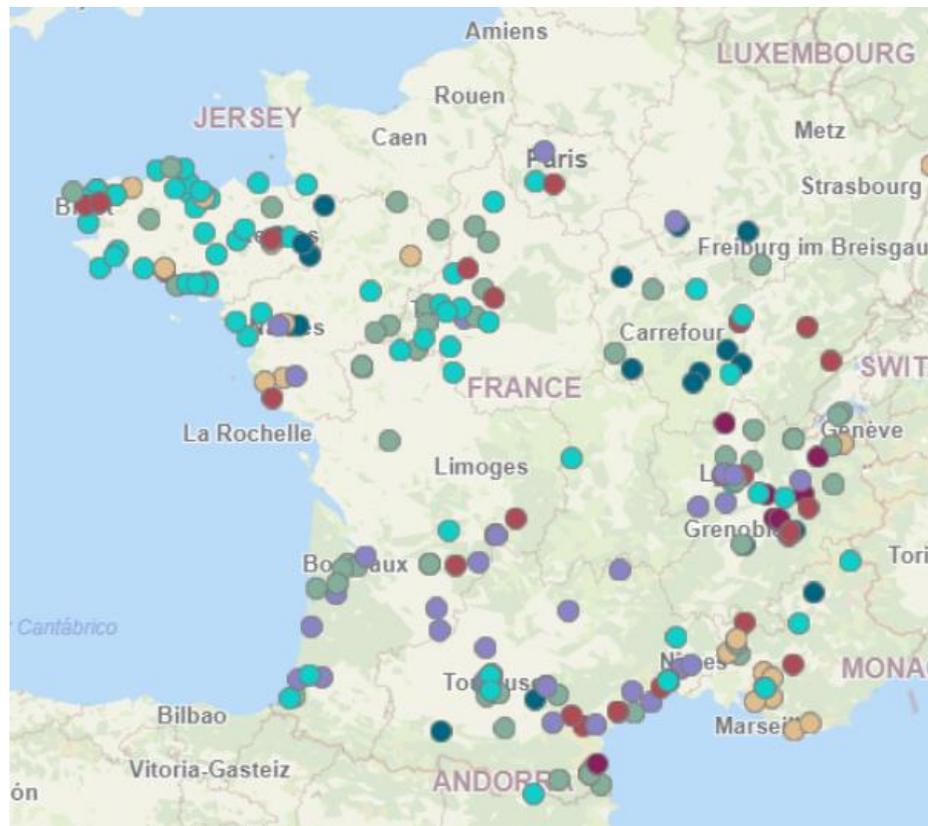
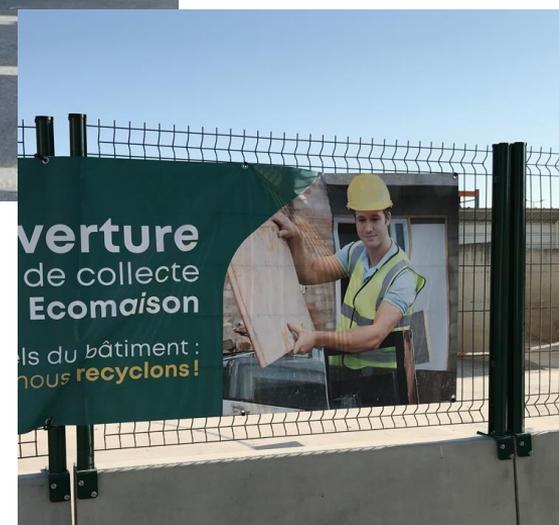
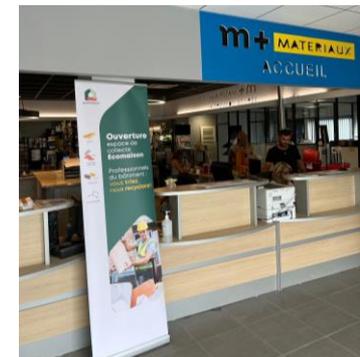


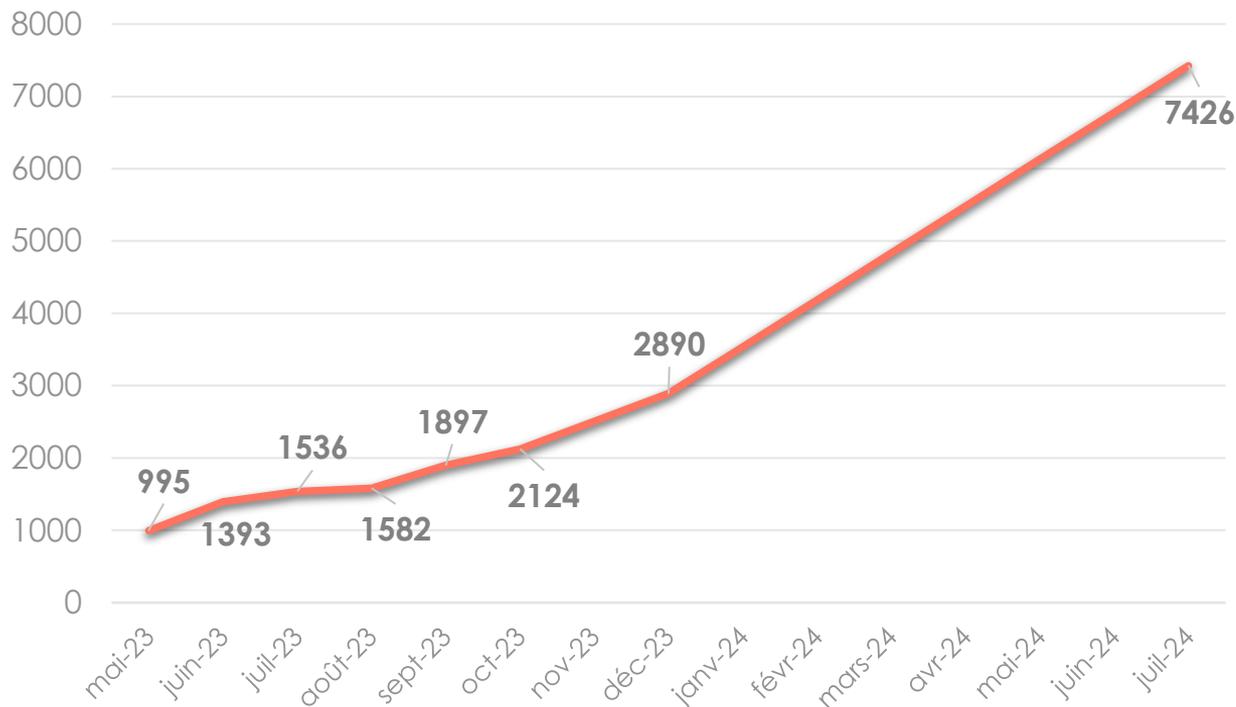
Illustration...



La poursuite du déploiement vise un point de reprise progressivement à moins de 10 ou 20 km des chantiers

- Montée en charge progressive des négocees et des GSB
- Déploiement d'une offre de déchèterie privée pour accompagner les artisans
- En 2024 : entrée en action des déchèteries publiques

Nombre de points de collecte



Les circuits de reprise des déchets se diversifient en 2024...



Distributeurs (Négoce / GSB)

dont surface vente +
stockage > 4000m²



Déchèteries professionnelles



Déchèteries publiques

Pour les particuliers
ou/et accueillant les
pros



Chantier

Apport sur point de
reprise



Entrepôts des artisans



ecomaison

Présentation du barème

Nos tarifs catégorie 2 (non inertes) évoluent à compter du 1^{er} mai 2024

- **Forte montée en charge de la collecte et de l'offre de reprise sur l'ensemble du territoire**

- **Prise en compte de la recyclabilité des matériaux (bois, plastiques, métal, plâtre)**

L'éco-participation est plus faible quand le produit et le matériau sont recyclables

- **Evaluation du mode de collecte des déchets en fonction des 5 circuits**

Reprise pour les pros : collecte sur chantier, négoce / distribution, déchèterie pro et publique (pour celles qui acceptent les pros)

Reprise pour les particuliers : déchèterie publique, distribution (GSB)

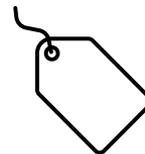


Les grands principes du barème

- ▶ Chaque matériau paye pour ce qu'il coûte.
- ▶ Chaque matériau paye sa part à l'atteinte de l'objectif commun de collecte et de recyclage.
- ▶ Chaque matériau finance sa quote-part de coûts communs.
- ▶ Les tarifs sont calculés par produit suivant 2 niveaux de recyclabilité : majoritaire ou totalement recyclable.
- ▶ Le financement des éco-modulations est intégré au barème de base.



Entrée en vigueur des nouveaux tarifs à compter du **1^{er} mai 2024**



Codification des produits **à l'identique**, sauf pour les **éco-modulations** au bénéfice des metteurs sur le marché



Mise en place de **tables de correspondances « dimensions / poids »** harmonisées entre les 3 éco-organismes

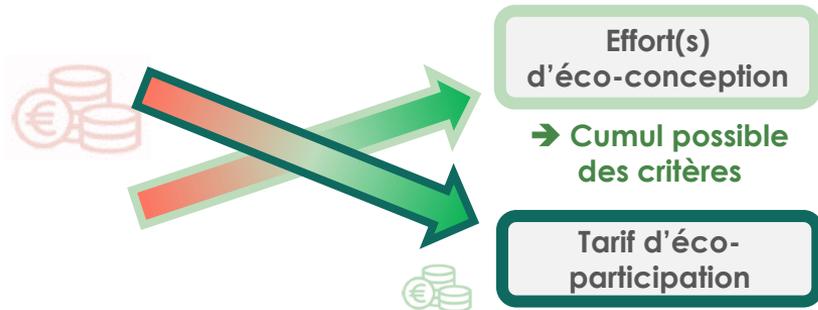
Les éco-modulations intégrées dans les tarifs

Eco-participation modulée

Valoriser l'effort d'éco-conception sur les produits

- Les **tarifs unitaires** d'éco-participation sont construits en tenant compte de :
 - La recyclabilité intrinsèque des matériaux et produits
 - La conception évolutive
 - L'utilisation de ressources gérées durablement

Produits d'une catégorie



Eco-participation modulée

Valoriser l'effort d'éco-conception sur les produits

Les **tarifs unitaires** d'éco-participation sont construits en tenant compte de :

- La recyclabilité intrinsèque des matériaux et produits
- La conception évolutive
- L'utilisation de ressources gérées durablement

Produits d'une catégorie

Effort(s)
d'éco-conception

→ Cumul possible
des critères

Tarif d'éco-
participation

Exemple d'échelle

- 4 niveaux sur l'échelle de la recyclabilité

MATERIAU
ou PRODUIT

Mono-matériau recyclable >95%

Entièrement recyclable

Matériau recyclable >50%

Majoritairement recyclable

Mix de matériaux valorisable

Valorisable

Mix de matériaux non valorisable

Non valorisable

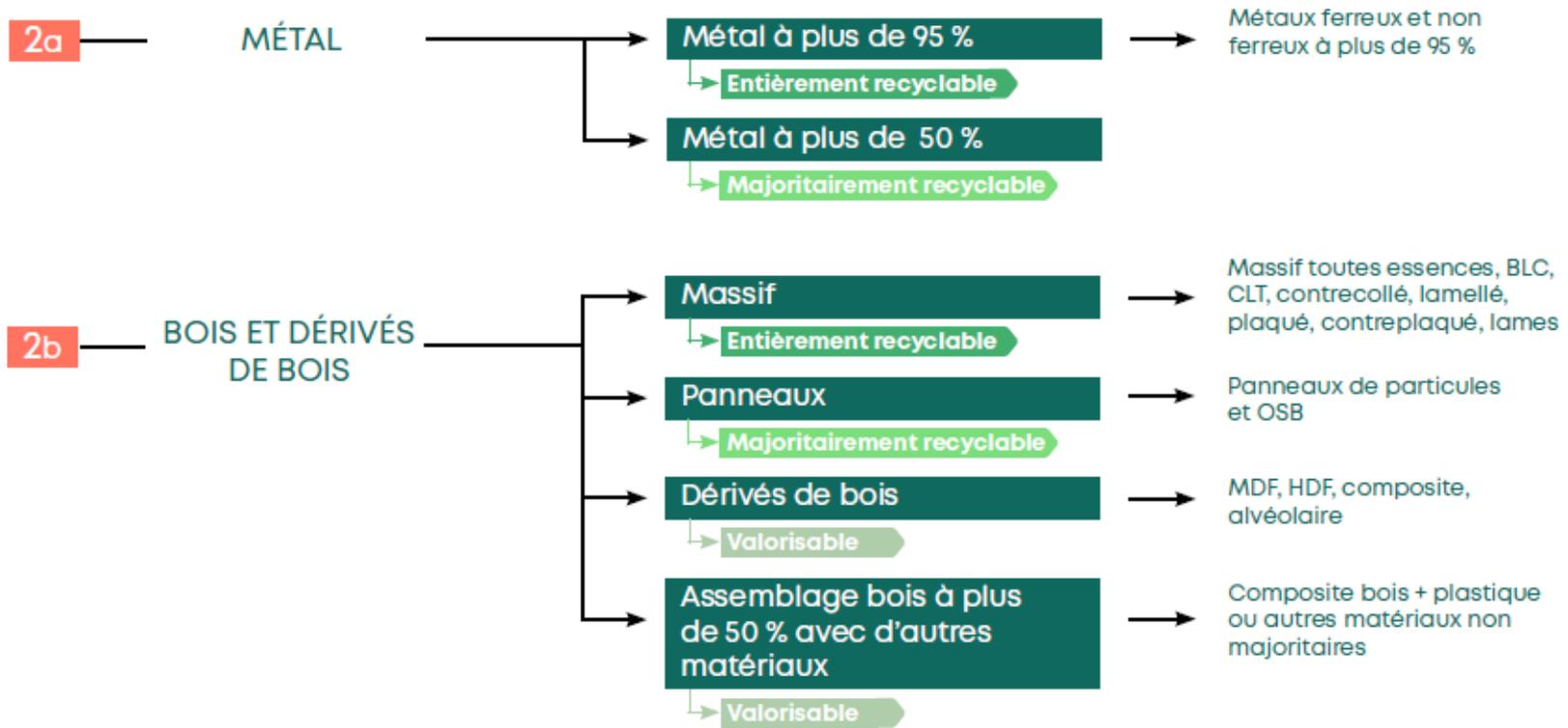
Tarif

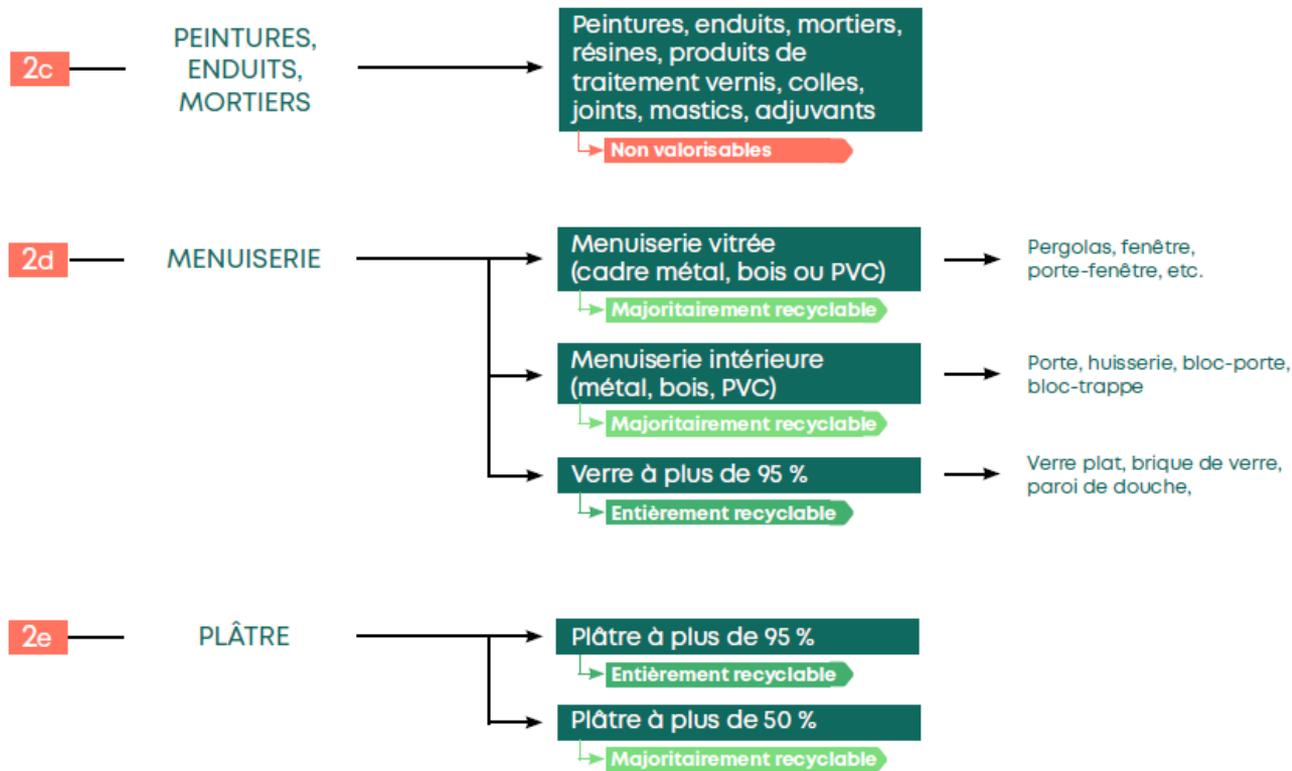


Effort(s)
d'éco-conception

Evolution de
l'éco-
participation

Chaque produit et matériau bénéficie d'un tarif en fonction de sa recyclabilité





2f

PLASTIQUES

Plastiques mono-résine à plus de 95 %

Entièrement recyclable

PVC et autres mono-résines

Caoutchouc synthétique à plus de 95 %

Valorisable

Matériaux ou fibres synthétiques à plus de 95 %

Valorisable

plastiques ou matériaux synthétiques à plus de 50 %

Valorisable

Assemblage matériaux ou fibres synthétiques à plus de 50 %

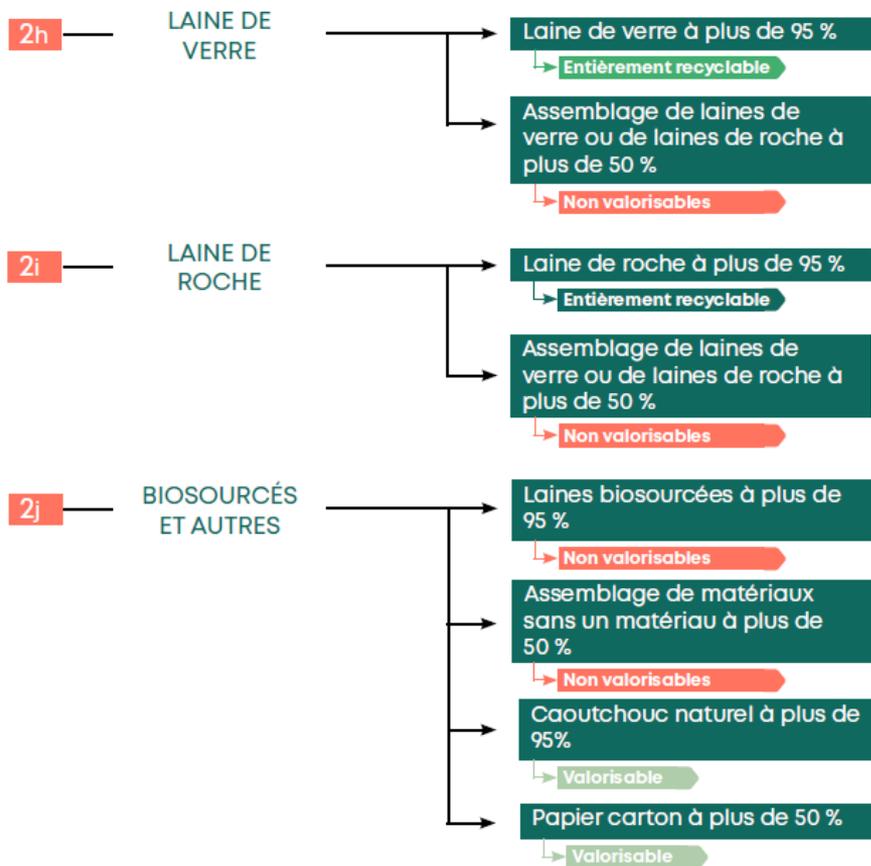
Valorisable

2g

MEMBRANES BITUMINEUSES

Membranes bitumineuses à plus de 90 %

Valorisable



Tarifs minorés pour le bois géré durablement

► Moins 50 % pour chaque catégorie de produit bois géré durablement.

- Les produits concernés doivent démontrer le caractère de gestion durable PEFC/FSC ou d'un système équivalent.

Produits à base de Bois Massif et assimilé
Le produit contient à minima 70 % de matières issues de forêts gérées durablement et certifiées PEFC/FSC

le reste est composé de bois issu de sources contrôlées selon le système de diligence raisonnée PEFC/FSC

Produits à base de Panneaux de process (PP, OSB)
Le produit contient à minima 70 % de matières issues de forêts gérées durablement et certifiées PEFC/FSC ou issues de sources recyclées

le reste est composé de bois issu de sources contrôlées selon le système de diligence raisonnée PEFC/FSC

La prime à l'Incorporation de Matières Recyclées (I.M.R.)

Les primes à l'incorporation de matières recyclées (IMR) pour le bois, le plastique PVC et la mousse polyuréthane (PU) souple ou rigide

► Les critères d'application

3 conditions cumulatives pour bénéficier de la prime :

Source

Le recyclé doit provenir exclusivement de déchets «post-consommation», c'est à dire hors rebuts de fabrication.
Le recyclé provient d'un détenteur référencé auprès d'un éco-organisme (opérateurs de gestion des déchets, courtiers, négociants).

Qualité

Le recyclé ne doit pas contenir de substances dangereuses en quantité supérieure à 0,1% en masse.
Le recyclé ne doit pas altérer la recyclabilité future du produit fabriqué.

Quantité

Les primes sont calculées pour les quantités incorporées au delà d'un seuil minimum d'incorporation de recyclé, sur la base du poids total du matériau concerné par la prime.

Les seuils et montants des primes versés aux metteurs sur le marché en fonction des matériaux pour 2024

Produits	Montant unitaire €/t de recyclé incorporé au-delà du seuil	Seuil de déclenchement
Panneau de particules	40 € HT/tonne	40 %
Fenêtre en PVC	450 € HT/tonne	20 %
Isolant à base de mousse PU	50 € HT/tonne	70 %

La présentation des tarifs 2024 est en ligne ici



Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment

Barème et grille d'éco-participations

APPLICABLE À COMPTER DU 1^{er} MAI 2024

En partenariat avec
écominéro
pour les matériaux inertes

Tarifs Présentation

Principaux tarifs par lot du bâtiment et par type de produit.

Lot Gros Oeuvre, charpente, enveloppe et VRD	p.12	Structure, charpente, maçonnerie, gros oeuvre Matériaux primaires de construction Voirie et réseaux divers (VRD) Couverture Façade
Lot Etanchéité et isolation	p.13	Etanchéité Isolation
Lot Electricité, plomberie, chauffage et sanitaire	p.14	Electricité Plomberie/chauffage et traitement de l'air Sanitaires
Lot Cloisonnement	p.15	Cloisonnement Ossature
Lot Revêtement	p.16	Revêtements de sols, murs et plafonds
Lot Menuiseries	p.17	Menuiseries extérieures Menuiseries intérieures
Lot Jardin	p.18	Éléments de jardin maçonnés & leurs pièces structurelles
Peintures, enduits et mortiers	p.19	Peinture droguerie, colles et traitements, lasures, vernis, adjuvants
Quincaillerie	p.20	Quincaillerie

La grille complète des tarifs applicables au 1^{er} mai 2024 est disponible via 2 outils :

- Outil en ligne de codification et affichage des tarifs : [accéder](#) 
- Liste des produits du périmètre (Fichier Excel) : [télécharger](#) 

Retrouvez les produits éligibles à l'éco-modulation en filtrant sur la colonne l



Bon à savoir

Les tarifs des produits et matériaux de la catégorie 1 ne changent pas et intégreront également un mécanisme d'éco-modulation applicable dès le 1^{er} mai 2024. Plus d'infos sur la page dédiée d'Ecominéro : <https://www.ecominero.fr/eco-modulations/>



ecomaison

Tarifs du régime simplifié (déclaration annuelle)

Taux à appliquer pour le régime simplifié

Sur la base du chiffre d'affaires 2024 de l'activité bâtiment inférieur à 1 M€ HT	
Activités	Pourcentage à appliquer selon l'activité principale
Métallerie & Serrurerie	0,01 %
Couverture	0,12 %
Cloison & Isolation	
Charpente / Parquets / Sols / Menuiserie intérieures & extérieures	
Électricité / Plomberie / Chauffage	
Peinture / Revêtement mural / Traitement de surface	
Autres corps de métier (maçonnerie, terrassement, carrelage)	

Activité majoritaire uniquement et non cumulable



ecomaison

Calendrier des déclarations

Calendrier des déclarations

	Périodes de mises en marché pour 2024	Barème applicable	Période de déclaration	Date limite de paiement
Déclarations trimestrielles	1 ^{er} trimestre du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2024	Barème 2023	1 ^{er} au 30 avril 2024	15 mai 2024
	2 ^{ème} trimestre du 1 ^{er} avril au 30 avril 2024		1 ^{er} au 31 mai 2024	15 juin 2024
	2 ^{ème} trimestre du 1 ^{er} mai au 30 juin 2024	Barème 2024	1 ^{er} au 31 juillet 2024	15 août 2024
	3 ^{ème} trimestre du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2024		1 ^{er} au 31 octobre 2024	15 novembre 2024
	4 ^{ème} trimestre du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2024		1 ^{er} au 31 janvier 2025	15 février 2025
	Déclaration annuelle	Année 2024 du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	Barème 2024	1 ^{er} au 31 janvier 2025



Besoin d'aide ?



Contactez-nous (appel gratuit)
0 801 908 108



Ecrivez-nous à
contact@ecomaison.com

Retrouvez toutes nos actualités
sur notre site web et nos réseaux sociaux

ecomaison.com

